

REGLEMENT CASH BOX SMS

Article 1 : Organisation

Le présent jeu « CashBoxSms » est organisé par la société à responsabilité limitée (SARL) NASDY, au capital de 6 000,00€ ; dont le siège est situé au Ensemble Les Hauts de St James Imm Longchamp 97232 LE LAMENTIN ; et immatriculé au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 434 137 725.

La société NASDY SARL met à disposition à partir du 1 Janvier 2012 et pour une durée indéterminée le jeu depuis l'adresse « cachboxsms.com ».

Le présent jeu gratuit et sans obligation d'achat est basé sur un tirage permettant au joueur de gagner un des 3 lots proposés en fonction du montant choisi.

S'adresse aux personnes majeures disposant d'une connexion internet et d'une adresse email permettant de recevoir son courrier électronique..

Article 2 : Définitions

- L'utilisateur est une personne (physique ou morale, formelle ou informelle) utilisant le site et participant au jeu.
- Le compte est une interface dédiée à chaque utilisateur inscrit, on peut y transmettre ses informations personnelles détaillées et effectuer les demandes de reversement des gains. Il est strictement personnel et nominatif.
- Le booster est le jeu auquel l'utilisateur doit participer pour alimenter son solde en ca\$h et en point de fidélité
- Le ca\$h est la monnaie que l'utilisateur cumule en fonction de ses participations. Il est visible sur le compte de l'utilisateur membre
- Le reversement est une opération effectuée par l'utilisateur depuis son compte lui permettant de récupérer le contenu de son solde.
- Un code est obtenu grâce à l'utilisation d'une solution de paiement, et permet de valider une réponse afin de participer au jeu.
- Les points de fidélités sont attribués aux membres (et éventuel parrain) à chaque participation à un booster, ils permettent d'avoir des bonus en ca\$h sur le compte de l'utilisateur
- Les "Happy Hours" sont un événement du service « Cash Box Sms » permettant à l'utilisateur d'avoir plus de point de fidélité dans une plage horaire.

Article 3 : Principe général du jeu

Le présent jeu est géré par des booster, ces booster permettent de gagner des lots (En ca\$h ou en points).

- 1- Les booster sont disponibles dans le menu Booster. En fonction du booster choisi, les lots potentiels sont indiqués.
- 2- L'utilisateur doit sélectionner le territoire/pays correspondant à sa situation, par exemple France métropolitaine si l'utilisateur se situe en France métropolitaine ou Belgique si l'utilisateur se situe en Belgique. Cela permettra ensuite au visiteur d'accéder au moyen de paiement approprié.
- 3- L'utilisateur choisit la booster avec lequel il souhaite participer, et saisie le code qu'il aura obtenu. (Le prix et le moyen d'obtenir le code d'accès est indiqué avant achat).
- 4- En fonction du lot remporté l'utilisateur verra son solde de ca\$h ou de point de fidélité booster.
- 5- Pour récupérer son solde, l'utilisateur inscrit et connecté doit se rendre dans la boutique accessible via le menu mon compte afin de convertir ses soldes ca\$h en euro et demander un reversement via les moyens de paiement proposé

Article 4 : Inscription et mise à disposition du compte

Pour utiliser le service (mis à disposition sur « cashboxsms.com »), l'utilisateur doit ouvrir un compte à son nom prénom, et fournir les informations indiquées dans le formulaire. Toute inscription devra se faire par voie électronique depuis le formulaire dédié sur le site. Toute autre tentative d'inscription en dehors de ce formulaire ne sera pas prise en compte. Pour créer un compte, l'utilisateur doit obligatoirement saisir : un pseudo encore non utilisé, accepter sans réserve le présent règlement, fournir un mot de passe strictement confidentiel, indiquer une adresse mail valide et encore non inscrite, indiquer le nom du parrain (facultatif) et ne pas être encore inscrit. L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, et à les modifier toutes les informations nécessaires sur la page du compte « mon profil ». L'inscription est obligatoirement formulée par l'utilisateur.

L'accès au site et l'inscription au compte utilisateur sont gratuits à toute personne disposant d'un ordinateur, d'un accès Internet et d'un navigateur internet. Les coûts extérieurs d'accès à Internet et d'utilisation de l'informatique sont à la charge de l'utilisateur. L'utilisateur est responsable de son utilisation d'Internet ainsi que du fonctionnement et de l'usage de son équipement informatique. NASDY SARL peut suspendre temporairement ou définitivement un membre qui ne respecte pas les conditions générales d'utilisation, le règlement ou la loi française. Les comptes sont nominatifs : un compte par personne physique.

L'accès au site (et au service) peut être interrompu ou modifié pour des raisons volontaires ou involontaires (maintenance, dysfonctionnement...) sans préavis, sans obligation et sans indemnisation.

Le compte est valable et peut être utilisé sur Recyclersonforfait.com, en plus de son utilisation pour le jeu mis à disposition sur « cashboxsms.com ». Pour cela, il est nécessaire d'accepter à l'inscription les conditions générales d'utilisation du service Recyclersonforfait.com, en plus du règlement. L'utilisation de votre compte pour Recyclersonforfait.com n'est pas obligatoire. Pour utiliser le service de remboursement de forfait, il est nécessaire de se connecter aux adresses Recyclersonforfait.com.

Article 5 : Paiements et reversements

L'utilisateur est informé du coût de la participation à l'un des booster depuis le site, sur la page d'accueil ou depuis le compte sur les pages concernées. Concernant les micro-paiements mobile, il appartient à l'utilisateur de se renseigner auprès de son opérateur téléphonique sur d'éventuels surcoûts appliqués en fonction de son forfait mobile sur Appel surtaxé, SMS surtaxé et MPME. En effet le coût du SMS surtaxé, MPME ou d'un appel surtaxé peut varier en fonction de l'opérateur ainsi que du forfait ; ce surcoût n'est pas annoncé car il appartient à l'utilisateur de s'informer sur les tarifs individuellement appliqués par son opérateur, sans que NASDY SARL ne puisse en avoir connaissance. Il est nécessaire de passer par l'interface du site avant d'acheter un code, en effet les informations, les reversements, les numéros de téléphone peuvent changer. Il est également conseillé lors de l'achat d'un code de l'entrer dans le formulaire dédié immédiatement après son achat. La valeur d'un code non utilisé ne peut être garantie dans le temps.

L'utilisateur pourra ensuite demander le reversement de son solde avec les moyens de reversements proposés depuis son compte, avec solde minimum et en s'acquittant d'une commission fixe ou variable selon l'offre de reversement choisie. Le coût de la commission est indiqué depuis la boutique disponible sur «mon compte».

NASDY SARL n'est pas responsable des problèmes indépendants de sa volonté notamment dans le cadre de l'utilisation des offres de micro paiement, comme la perte ou la mauvaise utilisation des paiements mobiles, ou encore de problèmes extérieurs comme le mauvais fonctionnement des opérateurs de micro paiement. NASDY SARL peut refuser toute demande de reversement jugée incorrecte, inexacte, ou réclamée par une personne non titulaire du compte. L'acceptation de la

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

demande de reversement par le site ne vaut pas une confirmation définitive, les coordonnées (de paiement) de l'utilisateur sont soumises à validation par un administrateur. Lorsque que le paiement est réellement effectué, l'utilisateur recevra un mail de confirmation à l'adresse mail indiquée sur son compte ; le solde de l'utilisateur sera alors débité et l'utilisateur recevra un mail de confirmation

Pour se prévenir des fraudes, il est possible que lors d'une demande de reversement une pièce d'identité soit demandée à l'utilisateur lors des reversements via Western Union ou Virement Bancaire. Dans l'attente d'une réponse de l'utilisateur, le paiement sera alors mis en attente.

NASDY SARL ne peut être responsable des retards de paiement et des erreurs de paiement indépendants de sa volonté. Les délais de paiement indiqués sur la page « mon compte » sont publiés à titre d'information, les délais de paiements peuvent être plus longs. Charge à l'utilisateur d'ouvrir un compte bancaire, Paypal ou postal à ses propres frais. L'utilisateur est le seul responsable de l'exactitude des informations qu'il doit fournir pour obtenir un reversement. NASDY SARL ne peut être tenu pour responsable des coordonnées (bancaires, postales, Paypal...) inexactes et ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant d'informations inexactes. L'utilisateur s'engage à prendre en charge les frais que pourrait lui imputer l'établissement bancaire, financier ou créancier teneur du compte (exemple : frais de change si le compte n'est pas tenu en euros, commissions...), ou encore tous les frais pouvant être imputés à NASDY SARL du fait de l'inexactitude des informations données.

Article 6 : Dotations, visibilité des informations

Les lots sont variables d'un booster à l'autre. Ces lots peuvent aller de quelques points de fidélités ou ca\$h à plusieurs quelques points de fidélités ou ca\$h. Dans tous les cas les lots associée à l'un des booster sont toujours affichée clairement avant participation.

Booster 4.5 (cout 4.5 euros + prix du sms)

Lot 1 : 2.1 ca\$h + 20 points

Lot 2 : 4.5 ca\$h

Lot 3 : 500 points

Booster 3 (cout 3 euros + prix du sms)

Lot 1 : 1.40 ca\$h + 20 points

Lot 2 : 3 ca\$h

Lot 3 : 500 points

Booster 1.5 (cout 1.5 euros + prix du sms)

Lot 1 : 0.68 ca\$h + 20 points

Lot 2 : 1.5 ca\$h

Lot 3 : 500 points

Sur ce principe :

Lot 1 : environs 50% du cout + 20 points

Lot 2 : 100% du cout

Lot 3 : 500 points

Article 7 : Propriété intellectuelle et respect de la vie privée

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

La loi française s'applique. A tout moment, « vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978).

Le site ainsi que son contenu, le script, le logiciel, les textes, les images et le contenu graphique sont la propriété de NASDY SARL, il est strictement interdit de le reproduire ou diffuser sans autorisation préalable.

Article 8 : Responsabilités

L'utilisateur doit être titulaire de la ligne téléphonique qu'il utilise ou obtenir l'autorisation du titulaire de la ligne, lors de l'utilisation du micro paiement. L'utilisation du site et du jeu s'effectue exclusivement par voie électronique à l'adresse adresse « cashboxsms.com » et est individuelle, toute requête automatisée de l'utilisateur est proscrite. Il est strictement interdit de tenter de modifier le site ainsi que le logiciel et le script, le jeu et le dispositif proposé à l'utilisateur. L'utilisateur est tenu d'utiliser le jeu avec loyauté, de ne pas profiter d'une situation anormale notamment en cas de défaillance informatique.

Une participation multiple d'une même personne à travers plusieurs comptes est interdite et pourra entraîner l'annulation de ses gains et se voir réclamer le remboursement intégral des sommes déjà reversées. L'utilisateur membre doit garantir un caractère confidentiel à son mot de passe. L'utilisateur est le seul responsable de la conservation et de l'utilisation des identifiants de connexion à son compte. NASDY SARL n'est pas responsable en cas d'impossibilité d'accéder à votre compte à cause de la perte d'un identifiant, ou en cas d'utilisation frauduleuse de votre compte. Toute utilisation frauduleuse de votre compte devra être signalée dans les plus brefs délais par le biais du support mail présent sur la page « contact », afin de faire cesser toute utilisation non souhaitée de votre compte et de vos identifiants. En cas de consommation frauduleuse par un tiers des gains disponibles sur le solde de l'utilisateur, NASDY SARL ne pourra pas être tenu responsable et vous dédommager.

La connexion et la participation se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, NASDY SARL ne peut garantir la compatibilité du site avec un navigateur Internet, ainsi que le fonctionnement sans interruption du site. Le site ou le jeu peuvent être à tout moment volontairement ou involontairement interrompus. Lors d'un fonctionnement anomal (panne informatique, erreurs de scripts, modifications, mauvaise utilisation...) du site et du jeu, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucun dédommagement. NASDY SARL ne peut être tenu responsable des dommages et ou préjudices, directs ou indirects, matériels ou immatériels, ou de quelque nature que ce soit, dans la limite du droit applicable en France. L'utilisateur s'engage à respecter la loi française en vigueur.

Article 9 : Règlement

En s'inscrivant, le joueur s'engage à respecter sans réserve le présent Règlement. Le règlement en vigueur peut être modifié sans préavis par NASDY SARL. Pour cela il est important de vérifier si le règlement n'a pas subi de modifications. Dans tous les cas un règlement modifié fera l'objet d'un nouveau dépôt chez huissier.

Article 10 : Dépôt et consultation du règlement de jeu

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 11. Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au jeu (base forfaitaire de 5 minutes de connexion soit 0,21 euros) peut être obtenu sur demande écrite et devra être envoyé dans les 10 jours suivants la participation, en précisant la date de connexion, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Le timbre nécessaire à la demande de remboursement sera également remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur, base 20g).

La demande doit être adressée à la société organisatrice.

Elle devra être accompagnée d'un RIB, une photocopie de sa carte d'identité, la date et l'heure de sa participation, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès (cette photocopie fera office de justificatif de domicile).

Attention : une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée.

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.